



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Après les nombreuses péripéties rencontrées en cette fin d'année écoulée, la CFR a, enfin, pu tenir son premier Bureau de 2020 dans des conditions acceptables ; vous trouverez dans l'encart ci-dessous, les points essentiels et importants traités dans son ordre du jour. La CFR porte une attention particulière au dernier développement connu sur le dossier de la réforme des retraites, notamment eu égard aux répercussions possibles sur le montant des pensions et le maintien de leur pouvoir d'achat qui pourraient, subrepticement, résulter de la Conférence de financement chargée de proposer - pour fin avril prochain au plus tard - les mesures à prendre permettant d'atteindre l'équilibre financier en 2027 !
Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 13 janvier 2020

Vœux du Président : P. Erbs a présenté ses vœux aux membres du Bureau ; il souhaite que l'année 2020 connaisse l'apaisement et réserve aux Fédérations, à leurs adhérents ainsi qu'à la CFR la concrétisation de leurs attentes.

Dossier Mutualia : L'accord des Fédérations est attendu pour le 20 avril prochain, date à laquelle se tiendra le Bureau de la CFR. Les supports de communication seront mis à disposition des Fédérations dès après réception de l'accord.

Point sur le projet de réforme des retraites : Suite à la « mise en sommeil » provisoire de l'âge pivot par le Premier ministre (voir annexe 1, sa lettre aux partenaires sociaux), le projet de loi déposé au Conseil d'Etat (voir annexe 2 avant retrait de l'âge d'équilibre) sera actualisé dans l'attente du résultat de la Conférence de financement. Pour suivre utilement le déroulé de ces différentes étapes, il est décidé de la mise en place d'un groupe de réflexion ad hoc composé de C. Bourreau, P. Erbs, Y. Jour'd'hui, P. Lange et A. Pelc. La CNRPL rappelle ses quatre conditions exigées sur la mise en œuvre du projet de RU relativement, notamment, à la conservation des réserves constituées. Sur le sujet particulier de l'organisation de la « Gouvernance », R. Barrot propose qu'elle fasse l'objet de deux sous-ensembles :
1 - l'un relatif à tout ce qui relève du « contributif » (le financement par les cotisations) pour lequel seuls les partenaires sociaux (associations de retraités comprises) auraient à décider, notamment, de la valeur du point qui ne relèverait plus, in fine, du Parlement ; comme pour l'Agirc-Arrco actuel, c'est une forte revendication des partenaires sociaux,
2 - l'autre qui aurait à traiter du non-contributif (le financement par les aides publiques, impôts, taxes, ...) et qui, tout naturellement, serait soumis à décision du Parlement.

Point sur le 1% maladie : Devant l'inaction du personnel politique consulté, la décision d'étudier le dépôt d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) est confirmée ; les Fédérations donnent leur accord pour l'engagement d'un budget de l'ordre de 5 000 € pour une première consultation auprès d'un cabinet d'avocats pour mesurer les chances d'un aboutissement de cette procédure. En cas de réponse positive, la QPC ferait l'objet d'un dépôt financé par les réserves financières de la CFR et par un complément qui pourrait être demandé aux Fédérations.

Point sur le site Web : Un rendez-vous est prévu avec le développeur pour le 17 janvier prochain.

Point sur la préparation de l'AG et du CA du 19 mars 2020 : Les comptes rendus d'activité des Commissions seront diffusés aux Fédérations fin janvier/début février, à charge pour elles de les transmettre à leurs membres.

Recrutement et cooptation d'un (e) Secrétaire Général (e) adjoint (e) : M. Riquier, Secrétaire Général, confirme son désir d'être libéré de sa fonction ; Y. Jour'd'hui confirme son souhait de lui succéder et les Fédérations sont invitées à rechercher dans leur effectif une ou un candidat (e) potentiel (le) au poste de Secrétaire Général (e) adjoint (e).

Questions diverses : Loi « Evin » : sans réponse à une première lettre, la Commission « Santé » a établi un projet de lettre de relance à adresser à la Ministre des Solidarités et de la Santé ; il est approuvé par le Bureau (voir annexe 3).

Renouvellement des mandats au H.C.F.E.A. : Au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, sont renouvelés, à l'identique, les mandats de S. Denis (CFR), P. Erbs (Génération Mouvements), Ch. Meyer (FNAR), B. Nicolas (Groupement CNR-UFRb) et Ch. Visconti (UFRrg).

Conseil d'administration de la CNAV : Il est convenu de rappeler au Conseil l'essentiel des propositions de la CFR sur le dossier de la réforme des retraites, à savoir : confirmation de son accord sur le régime universel, accord sur la condition d'âge dès 55 ans pour la réversion et présence exigée des représentants des retraités CFR dans la gouvernance.

Commission « Retraite » du 13 janvier 2020

Son ordre du jour était consacré au dossier de la réforme : accélération du calendrier, rappel des revendications essentielles, contacts à envisager, utilisation des réserves et rappel de la place occupée par la CFR chez les retraités.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

